



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec



RAPPORT ANNUEL 2010 | 2011

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Administrateurs du Conseil d'administration 2010-2011	4
Administrateurs du comité exécutif 2010-2011	4
Personnel du siège social de l'Ordre	4
Rapport du président	5
Rapport du directeur général et secrétaire :	7
Activités du Conseil d'administration	12
Activités du comité exécutif	16
Rapport du syndic	18
Comité de formation	19
Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation	20
Comité d'assurance responsabilité professionnelle	21
Comité de sinistres et de prévention	22
Comité d'inspection professionnelle	24
Conseil d'arbitrage des comptes	26
Comité de révision	27
Conseil de discipline	29
Comité des examinateurs	30
Comité des stages de formation professionnelle	32
Comité de la revue	34
Comité du fonds Joncas	36
Rapport des vérificateurs	37

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Québec, janvier 2012

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Jean-Marc Fournier

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Monsieur Jean-Marc Fournier

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Québec, janvier 2012

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Daniel Parent, a.-g.

Président

3

Maître Jean-Paul Dutrisac, notaire

Président
Office des professions du Québec

Québec, janvier 2012

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Daniel Parent, a.-g.

Président



Les administrateurs du Conseil d'administration 2010-2011

Pour l'exercice 2010-2011, les administrateurs du Conseil d'administration étaient les suivants :

PRÉSIDENT :

Daniel Parent, a.-g.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :

Région de Québec

Marcel Laberge, g.
(2010-09-25)¹

Pierre Tessier, a.-g.
(2009-09-26)

Claude Vincent, a.-g.
(2007-10-06)

Bruno Fournier, a.-g.
(2008-09-20)

Région de Montréal

Sophie Morin, a.-g.
(2010-09-25)

Benoît Péloquin, a.-g.
(2007-10-06)

Jean Paquin, a.-g.
(2008-09-20)

Mylène Corbeil, a.-g.
(2009-09-26)

Région du Centre

Daniel Parent, a.-g.
(2007-10-06)

Région de l'Ouest

Denis Ayotte, a.-g.
(2010-09-25)

Région de l'Est

Jean-Pierre Simard, a.-g.
(2008-09-20)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS :

Guy R. Brisson
(2010-09-25)

Marc-André Gosselin
(2010-01-27)

Paul Monty
(2010-01-27)

Les administrateurs du comité exécutif 2010-2011

Parmi les administrateurs et administratrices du Conseil d'administration, les personnes suivantes constituaient le comité exécutif :

M. Daniel Parent, a.-g., président

M. Pierre Tessier, a.-g., vice-président

M. Denis Ayotte, a.-g.

M^{me} Mylène Corbeil, a.-g.

M. Paul Monty, administrateur nommé

Le personnel du siège social au 31 mars 2011

Administration générale :

Directeur général et secrétaire :
Luc St-Pierre, a.-g.

Directrice des communications et
Secrétaire du conseil de discipline :
Nicole-Claude Berna

Inspecteur-enquêteur :
Pierre Richer, a.-g.

Comptable :
Christiane Hudon

Technicienne en administration :
Martine Laplante

Adjointe au directeur général :
Johanne Lemay

Secrétaire de direction :
Francine Guay

Secrétaire-réceptionniste :
Monique Desroches

Bureau du syndic :

Syndic :
Réjean Gingras, a.-g.

Procureures :
M^e Anik Fortin-Doyon, avocate
M^e Sophie Vézina, avocate

Adjointe :
France Robitaille

¹ Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)



M. DANIEL PARENT, A.-G.
PRÉSIDENT DE L'ORDRE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ce fut un extrême honneur de vous avoir représentés, comme administrateur et comme président, pendant cette dernière année. Il y a eu beaucoup de défis à relever pendant mon mandat. J'aimerais vous entretenir de quelques dossiers.

Un des dossiers qui me tient le plus à cœur est celui de l'assurance de titres. L'assurance de titres est apparue au Québec dans les années 1990 et suscite des préoccupations que nous partageons avec le Barreau et la Chambre des notaires. Nous collaborons dans ce dossier et nos travaux vont bon train.

Un autre sujet concerne la gestion des finances de l'Ordre. En effet, avec un budget 2010-2011 limité à 85% des revenus habituels, nous avons pu obtenir de bons résultats financiers grâce à la vigilance du Conseil d'administration. De plus, la bonne performance du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle aura généré des revenus supplémentaires qui auront permis de diminuer la prime pour l'exercice 2011-2012.

Quelques projets sont sur la table. Une corporation de services est en voie d'être constituée afin d'offrir divers produits et services aux arpenteurs-géomètres et aux employés des cabinets privés, dont des produits d'assurances générales. Cette organisation sans but lucratif versera tous ses profits à l'Ordre.

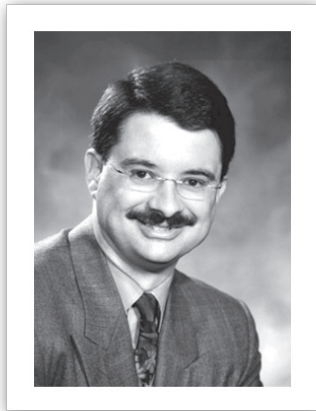
Un projet de piquetage obligatoire lors de morcellement dans le nouveau cadastre du Québec est aussi envisagé. Il présente deux séries d'avantages majeurs : la première est d'éviter toute ambiguïté concernant la précision des données cadastrales, de fournir un titre clair, de faire la distinction entre ce qui est mesuré et ce qui est immatriculé et d'améliorer les relations entre voisins. La deuxième est que le piquetage pourrait constituer une nouvelle source de revenus pour l'Ordre soit par une redevance versée pour chaque repère d'arpentage posé et par le dépôt d'un plan à l'Ordre. En Alberta, cette pratique de ristourne sur le repère a permis d'accumuler la somme de 400 000\$, dès la première année. Une tournée régionale devrait bientôt être organisée pour expliquer le projet aux arpenteurs-géomètres. Grâce à ces nouveaux revenus, le montant de la cotisation annuelle pourrait diminuer. Cette diminution rendrait l'accès à la profession plus attrayante pour les jeunes et pourrait aider à retenir certains de nos membres qui n'ont pas nécessairement besoin du titre d'arpenteur-géomètre dans le cadre de leurs fonctions.

Finalement, votre confrère Francis Roy et moi-même sommes allés présenter un mémoire à la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et d'urbanisme. Nos principales demandes étaient reliées à la publication obligatoire des règlements municipaux via Internet, la possibilité d'adoption de clauses d'amnistie et la consultation en ligne d'un registre d'urbanisme concernant entre autres les dérogations mineures, les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), etc. Je tiens à remercier Monsieur Francis Roy pour son implication dans ce projet.

D'autres dossiers sont également en cours de réalisation : le greffe numérique, la formation obligatoire, le plan stratégique, la signature numérique et j'en passe.

Je vous remercie de votre confiance et je vous encourage à participer à la vie de notre Ordre.

Daniel Parent, a.-g.
Président



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Élections 2011 au Conseil d'administration de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de combler trois (3) postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de Montréal, la région du Centre et la région de Québec.

Le 7 mars 2011, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 6 avril 2011 à 17 heures.

Pour la région de Montréal, l'administrateur sortant était M. Benoît Péloquin, a. g. M. Péloquin n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu aucune candidature pour combler ce poste.

Pour la région du Centre, l'administrateur sortant était M. Daniel Parent, a. g. M. Parent n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour combler ce poste, soit celle de Éric Bachand, a.-g., de Windsor, qui a été déclaré élu sans opposition.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était M. Claude Vincent, a. g. M. Vincent a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, les candidats à ce poste étaient M. Claude Vincent, a.-g., de Québec et M. Jean Taschereau, a.-g., de Québec.

Le 13 avril 2011, j'ai fait parvenir à chacun des membres de la région de Québec ayant droit de vote, un bulletin de vote, l'information requise sur les candidats ainsi que les instructions sur la façon de voter en indiquant que la clôture du scrutin était fixée au 6 mai 2011 à 17 heures.

Le dépouillement du vote a eu lieu le lundi 9 mai 2011 à 16 h 30. Les scrutateurs nommés par le Conseil d'administration, MM. Richard Carrier, a. g., Michel Bédard, a.-g., et Francis Roy, a.-g., étaient présents. Les candidats avaient été invités à assister au dépouillement du vote. Ils ne se sont pas présentés.

Lors du dépouillement, aucune enveloppe extérieure n'a été rejetée, une (1) enveloppe intérieure et quatre (4) bulletins ont été rejetés. Deux cent un (201) bulletins valides ont été reçus sur une possibilité de trois cent seize (316), soit une participation de 64 %. Les votes se sont partagés de la façon suivante: soixante-sept (67) votes pour M. Claude Vincent, a.-g., et cent vingt-neuf (129) votes pour M. Jean Taschereau, a. g., qui a été déclaré élu.

Conformément aux dispositions de l'article 77 du *Code des professions*, le poste vacant pour la région de Montréal a fait l'objet d'une nomination par le Conseil d'administration. M. Daniel Bérard, a.-g., de Chambly, a été nommé pour la région de Montréal.

Élections du président de l'Ordre et des membres du comité exécutif

Élu le 9 juin 2010 par suffrage des administrateurs élus, le président, M. Daniel Parent, a. g., a débuté son mandat d'un an le 25 septembre 2010 lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après l'assemblée générale annuelle, le même jour que celle-ci. L'élection des membres du comité exécutif se tenait à la même occasion.

Activités de formation continue

Au cours des mois de janvier, février, mars et avril 2011, l'Ordre a tenu cinq activités de formation continue.

La première et la seconde activité de formation ont eu lieu de janvier à avril dans sept municipalités. Ces deux formations ont été présentées à trois reprises à Québec, tandis que dans la région de Montréal, elles ont été présentées sur la rive nord, la rive sud et sur l'île de Montréal.

La troisième activité, donnée en collaboration avec la Direction de l'enregistrement cadastral, a eu lieu à vingt-cinq reprises au cours des mois de février, mars et avril dans quinze municipalités dont huit formations données à Québec, quatre formations à Montréal et deux formations à Gatineau.

La quatrième activité présentée au cours des mois de mars et avril a eu lieu à neuf reprises dans six municipalités dont deux fois à Québec ainsi qu'à Montréal.

La cinquième activité ciblant principalement des jeunes arpenteurs-géomètres a été présentée dans cinq municipalités. Le tableau suivant fournit plus de détails quant à la participation à ces formations.

PARTICIPATION – FORMATION CONTINUE 2010-2011			
COURS	LIEU	DURÉE	PARTICIPANTS
INTERPRÉTATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ (AVEC ÉGARD À LA POSSESSION)			
A- Cadre juridique concernant la possession et la prescription	Longueuil	7 h 00	50
	Gatineau	7 h 00	62
	Montréal	7 h 00	74
	Québec	7 h 00	341
	Laval	7 h 00	100
	Drummondville	7 h 00	91
	Rimouski	7 h 00	53
B - Modèles décisionnels et cas pratiques	Laval	7 h 00	107
	Gatineau	7 h 00	58
	Longueuil	7 h 00	58
	Montréal	7 h 00	76
	Drummondville	7 h 00	92
	Rimouski	7 h 00	46
	Québec	7 h 00	297

PARTICIPATION – FORMATION CONTINUE 2010-2011

COURS	LIEU	DURÉE	PARTICIPANTS
LE CADASTRE AU QUÉBEC : 100 % INFORMATISÉ	Québec	7 h 00	249
	Trois-Rivières	7 h 00	24
	Sherbrooke	7 h 00	25
	Lévis	7 h 00	32
	Rimouski	7 h 00	37
	Laval	7 h 00	32
	Montréal	7 h 00	103
	Longueuil	7 h 00	24
	Saint-Hyacinthe	7 h 00	28
	Rouyn	7 h 00	19
	Blainville	7 h 00	31
	Saguenay	7 h 00	31
	Baie-Comeau	7 h 00	17
	Gatineau	7 h 00	48
	Drummondville	7 h 00	53
GPS ET DOUBLE VÉRIFICATION UTILISATION DES RÉSEAUX RTK	Drummondville	7 h 00	106
	Montréal	7 h 00	102
	Rimouski	7 h 00	39
	Québec	7 h 00	194
	Gatineau	7 h 00	55
	Laval	7 h 00	48
LA PRÉVENTIION : REMÈDE À TOUS VOS SOUCIS	Drummondville	3 h 30	28
	Rimouski	3 h 30	6
	Québec	3 h 30	55
	Montréal	3 h 30	5
	St-Jérôme	3 h 30	19

Activités relatives à l'exercice illégal de la profession

Sur la base d'informations et de documents démontrant que des individus exerçaient des activités professionnelles exclusives aux arpenteurs-géomètres, l'Ordre a entrepris et complété six enquêtes. Une poursuite fut déposée devant les tribunaux alors qu'un jugement favorable à l'Ordre était rendu pour une poursuite déposée le 9 janvier 2008. Le montant total des amendes imposées était de 1 200 \$.

Tableau des membres et autres renseignements

Au 31 mars 2011, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 983 membres, soit 880 hommes et 103 femmes, répartis selon les classes suivantes :

437	Propriétaires, actionnaires au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(es) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
414	Salariés(es)
10	Enseignants(es) ou professeurs(es)
87	Membres retraités
35	Membres honoraires

De ce nombre, ceux qui possèdent un statut particulier :

0	Étudiants(es)
5	Congé parental
10	Inactifs, hors Québec

La répartition des permis :

961	Arpenteurs(es)-géomètres
22	Géomètres

La répartition régionale au 31 mars 2011 était la suivante :

Québec (03)	251
Montréal (06)	123
Montérégie (16)	128
Laurentides (15)	73
Chaudière-Appalaches (12)	61
Lanaudière (14)	49
Saguenay/Lac-St-Jean (02)	38
Outaouais (07)	36
Estrie (05)	34
Bas Saint-Laurent (01)	33
Mauricie (04)	32
Laval (13)	25
Centre du Québec (17)	24
Hors du Québec (98 et 99)	23
Abitibi-Témiscamingue (08)	21
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine (11)	16
Côte-Nord (09)	15
Nord-du-Québec (10)	1

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2010	987
Décès	(2)
Démissions	(16)
Non-réinscriptions	(4)
Radiation	(0)
Nouveaux membres	
• permis d'arpenteur-géomètre	9
• permis restrictif de géomètre	6
• membre honoraire	1
Réinscriptions	2
Total :	983

L'Ordre n'a reçu aucune demande de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux. Aucun permis résultant d'une reconnaissance d'une équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou d'une reconnaissance de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis a été délivré.

La cotisation régulière de l'Ordre pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 était de :

1 870,00 \$	Propriétaire, actionnaire au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(e) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
935,00 \$	Salarié(e)
306,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
306,00 \$	Inactif, hors Québec
150,00 \$	Retraité

payable en deux (2) versements, le 1^{er} avril 2010 et le 1^{er} août 2010.

Les frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession :

	Montant
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	500,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	500,00 \$
Délivrance d'un permis	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif de géomètre	75,00 \$
Délivrance d'un permis temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis spécial	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75,00 \$

L'immatriculation

Dossiers actifs au 31 mars 2010	85
Dossiers ouverts	31
Dossiers fermés – inscription au Tableau	(15)
Dossiers actifs au 31 mars 2011	101



Rapport d'activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la Loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu sept (7) réunions ordinaires et quatre (4) réunions extraordinaires. Cent quatre-vingt-trois (183) résolutions ont été adoptées dont les principales ont été publiées dans les différents numéros du bulletin *La Source*.

Au cours du dernier exercice, deux recommandations ont été soumises au Conseil d'administration par le comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de suivre un stage de perfectionnement.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration :

- Pour rescinder la résolution n° B-09-10385 et nommer les administrateurs Jean-Pierre Simard et Bruno Fournier pour représenter le Conseil d'administration au sein du comité de lecture du comité de la revue Géomatique.
- Pour adopter le projet de règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Pour adopter le projet de règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Pour informer la Chambre des notaires du Québec que l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est favorable au texte de la version du 26 février 2010 du projet de *Règlement sur les normes de pratique du notaire en matière d'assurance de titres*.

- Pour planifier l'organisation d'une formation sur la tenue des notes d'opérations et la procédure de double vérification pour les travaux effectués à l'aide des systèmes GPS.
- Pour fixer le taux horaire facturé par les maîtres de stage à 160\$ lorsqu'ils seront mandatés à agir à ce titre par le Conseil d'administration ou le comité exécutif.
- Pour confier au comité des examinateurs le rôle du comité prévu à l'article 38 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*.
- Pour adopter, avec les quelques modifications requises, les questions de l'examen d'admission, volet scientifique et volet foncier, donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre ainsi que les questions de l'examen d'admission donnant accès au permis de géomètre en géomatique, relatives à la session de mai 2010.
- Pour fixer à 500\$ les frais facturés par l'Ordre pour l'analyse d'une demande d'admission par un candidat en provenance de l'extérieur du Québec nécessitant l'application de l'une ou l'autre des dispositions du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
- Pour transmettre au C.I.Q. la candidature de l'arpenteur-géomètre Jacques Patenaude, pour le prix « Mérite du C.I.Q. ».
- Pour adopter, avec les quelques modifications requises, les questions de l'examen d'admission donnant accès au permis de géomètre en photogrammétrie relatives à la session de mai 2010.
- Pour nommer monsieur Marcel Laberge, g., à titre d'administrateur du Conseil d'administration pour représenter la région de Québec et ce pour un mandat de quatre ans.

- Pour nommer monsieur Denis Ayotte, a.-g., à titre d'administrateur du Conseil d'administration pour représenter la région de l'Ouest et ce pour un mandat de quatre ans.
- Pour que l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec endosse la proposition conjointe avec la Chambre des notaires adressée à Foncier Québec et autorise le président à signer celle-ci au nom de l'Ordre.
- Pour approuver les résultats de l'examen d'admission de la session des 25, 26 et 27 mai 2010.
- Pour que les administrateurs renoncent à leur jeton de présence pour leur participation à la réunion du Conseil d'administration prévue le samedi 25 septembre 2010.
- Pour fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre, pour l'exercice financier 2011-2012.
- Pour mandater la Direction des affaires juridiques pour apporter les modifications nécessaires aux articles 8.04 et 8.05 du *Règlement sur les affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* afin que les modalités de paiement de la cotisation annuelle soient établies par une résolution du Conseil d'administration de l'Ordre plutôt que par ledit règlement.
- Pour recommander à l'assemblée générale d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs de l'Ordre à 100,00\$ pour financer le programme de formation continue pour l'exercice 2011-2012.
- Pour remplacer les cours que doit avoir suivi avec succès tout candidat détenant un baccalauréat en génie géomatique de l'Université Laval qui souhaite obtenir une équivalence de la formation donnant accès à la profession d'arpenteur-géomètre identifiés dans la résolution B-09-10302.
- Pour ajouter des activités à la « Liste des activités de formation continue, activités admissibles et leurs points attribués ».
- Pour former un comité ad hoc ayant pour mandat d'analyser les demandes de reconnaissance des activités de formation ou autres activités susceptibles d'être admissibles et de formuler des recommandations au Conseil d'administration, ledit comité étant constitué de l'administratrice Mylène Corbeil, des administrateurs Bruno Fournier et Denis Ayotte, et de toute autre personne que le comité jugera appropriée de recruter.
- Pour établir les normes professionnelles relatives au sceau.
- Pour nommer l'administrateur Jacques Patenaude pour représenter l'Ordre à titre d'administrateur par intérim au sein de Géomètres professionnels Canada.
- Pour créer le permis de géomètre en système d'information géographique, lequel autorise son titulaire à exercer ses compétences dans la gestion et la diffusion d'une donnée géospatiale aux fins des travaux énumérés au paragraphe a) de l'article 34 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*.
- Pour constituer un comité ad hoc dont le mandat est de réviser les méthodes d'étalonnage des instruments de mesure utilisés par les membres de l'Ordre et la fréquence de ces vérifications afin de formuler des recommandations au Conseil d'administration à cet effet, d'y nommer l'administrateur Claude Vincent, a.-g., à titre de répondant et de lui confier le recrutement des autres membres selon ses besoins.
- Pour constituer un comité ad hoc ayant pour mandat de valider les processus de vérification des membres utilisés par l'Ordre, ledit comité étant constitué des administrateurs Paul Monty, Benoît Péloquin et Daniel Parent.
- Pour former un comité ad hoc composé des administrateurs Pierre Tessier, Daniel Parent, Jean Paquin, Daniel Fortin, Marc Gervais, Francis Roy et Nathalie Massé dont le mandat consistera à formuler des recommandations au Conseil d'administration quant aux orientations que doit prendre l'Ordre à la lumière des conclusions du rapport « Un système d'arpentage pour soutenir le régime foncier – Février 2009 ».

- Pour que le programme de formation continue 2010-2011 soit constitué des activités de formation portant sur les sujets suivants : les principes de délimitation 2^e partie; tenue des notes d'opérations et procédure de double vérification pour les travaux réalisés à l'aide des systèmes GPS; rôle de l'arpenteur-géomètre en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (ligne botanique); utilisation des réseaux GPS RTK.
- Pour qu'en reconnaissance de l'excellence de sa contribution au développement de la profession, que l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec décerne avec fierté et gratitude le titre de membre honoraire de l'Ordre à Mme Annick Jaton.
- Pour mandater la Direction des affaires juridiques pour que des modifications soient apportées aux *Règlements sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* conformément aux recommandations du comité ad hoc.
- Pour approuver le contenu de la formation que la Direction des affaires juridiques, l'inspecteur-enquêteur et le syndic ont élaboré à l'intention des nouveaux membres en prenant soin d'y ajouter des notions relatives au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle et relatives au mandat du comité de révision et établir que ladite formation sera également accessible aux étudiants inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques et à tous les membres de l'Ordre qui souhaiteront y assister.
- Pour ajouter des éléments à la *liste des activités de formation continue, des activités admissibles et leurs points attribués*.
- Pour constituer un comité ad hoc dont le mandat est de formuler des recommandations au Conseil d'administration relativement aux méthodes et durée de la conservation des documents qui constituent le greffe d'un membre de l'Ordre, ledit comité étant constitué des administratrices Mylène Corbeil et Sophie Morin, et des administrateurs Bruno Fournier, Marcel Laberge et Jean-Pierre Simard, et de l'arpenteur-géomètre Éric Bachand.
- Pour constituer un comité ad hoc ayant comme mandat de formuler des recommandations au Conseil d'administration quant à la réévaluation des montants des surcharges facturés aux membres de l'Ordre selon le nombre de sinistres inscrits à leur dossier d'assurance responsabilité professionnelle, ledit comité ad hoc étant constitué des administrateurs Jean Paquin et Benoît Péloquin.
- Pour fixer la date de la prochaine assemblée générale annuelle au vendredi 16 septembre 2011 à l'hôtel Chéribourg d'Orford.
- Pour fixer la prochaine session du volet écrit de l'examen professionnel aux 24 et 25 mai 2011 et de fixer la prochaine session du volet oral dudit examen professionnel au 26 mai 2011; fixer au 28 janvier 2011 la date limite pour l'inscription au volet oral ou au volet écrit de l'examen professionnel de la session de mai 2011.
- Pour que tout arpenteur-géomètre ou géomètre doit, au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, adresser au secrétaire de l'Ordre une demande visant à renouveler son inscription au tableau de l'Ordre; que toute demande à cet effet doit être adressée au secrétaire de l'Ordre sur le formulaire prescrit; que les frais d'administration applicables au traitement de cette demande puissent, le cas échéant, être décidés par le Conseil d'administration et être réévalués au besoin.
- Pour suspendre les travaux de révision entrepris par la résolution B-03-8582 et d'entreprendre des discussions auprès de la Chambre des notaires et du Barreau afin d'en arriver à ce que deux certificats de localisation soient nécessaires lors de la vente d'une partie privative d'un immeuble possédé en copropriété divise, soit un certificat relatif à la partie privative et un certificat relatif à l'ensemble de l'immeuble détenu en copropriété divise.
- Pour ajouter les administrateurs Jean Paquin et Benoît Péloquin aux personnes déjà identifiées dans la résolution B-09-10275 relative aux travaux actuellement en cours relatifs à la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

- Pour fixer les frais pour l'étude d'une demande de reconnaissance d'activités de formation présentée par une firme ou un organisme à 500\$ pour l'ouverture du dossier et 250\$ par activité proposée, le paiement dudit montant de 500\$ n'étant exigé qu'une seule fois pour la période de deux années définie au *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.
- Pour adopter le projet de règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Pour adopter le projet de règlement modifiant le règlement sur les repères et les bornes.
- Pour imposer une surcharge à la prime d'assurance responsabilité professionnelle sur la base des sinistres générés au cours des cinq dernières années.
- Pour que le directeur général et secrétaire prenne les mesures nécessaires afin de fournir au syndic le nom des membres de l'Ordre qui totalisent plus de quatre sinistres en matière d'assurance responsabilité professionnelle.
- Pour modifier la date de la prochaine assemblée générale annuelle au samedi 17 septembre 2011 à l'hôtel Chéribourg d'Orford.
- Pour renouveler le régime d'assurance responsabilité professionnelle collectif des membres de l'Ordre, l'assurance responsabilité professionnelle relative au programme de rénovation cadastrale et l'assurance responsabilité professionnelle excédentaire avec l'assureur La Capitale assurances générales, le tout pour l'exercice financier 2011-2012.
- Pour fixer à 100,00\$ par assuré les frais administratifs relatifs à la gestion de la prime personnalisée pour l'exercice financier 2011-2012.
- Pour accepter les recommandations du comité ad hoc ayant pour mandat de valider les processus de vérification des membres utilisés par l'Ordre et d'aviser le directeur général et secrétaire et le syndic de prendre les mesures nécessaires pour y donner suite dans les meilleurs délais et de faire rapport de la progression de leurs travaux à l'occasion des prochaines réunions du Conseil d'administration.
- Pour fixer à 60,00\$ le taux horaire versé aux syndics adjoints contractuels de l'Ordre.
- Pour nommer le directeur général et secrétaire représentant de l'Ordre au sein du conseil d'administration du Conseil canadien des arpenteurs-géomètres du Canada.

Rapport d'activités du comité exécutif

Le comité exécutif de l'Ordre, qui est composé de cinq (5) membres élus chaque année parmi les quatorze (14) membres du Conseil d'administration, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, l'émission des cartes de stagiaires, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Conseil d'administration et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité exécutif a tenu onze (11) réunions ordinaires. Cent quatre-vingt-cinq (185) résolutions ont été adoptées dont plusieurs ont été transmises au Conseil d'administration. Les principales ont aussi été publiées dans le bulletin *La Source*.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité exécutif :

- Pour renouveler le contrat de service de M. Réjean Gingras, a.-g., à titre de syndic, pour un terme de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013 selon les conditions convenues et décrites à son nouveau contrat et d'autoriser le président à signer, au nom de l'Ordre, ledit contrat de service du syndic.
- Pour renouveler le contrat de service de M. Pierre Richer, a.-g., à titre d'inspecteur-enquêteur, pour un terme de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013 selon les conditions convenues et décrites à son nouveau contrat et d'autoriser le président à signer, au nom de l'Ordre, ledit contrat de service de l'inspecteur-enquêteur.
- Pour que l'Ordre contribue financièrement à l'événement « Colloque Vision Géomatique 2010 ».
- Pour autoriser le directeur général et secrétaire à planifier et organiser annuellement la participation de l'Ordre aux événements suivants : le Salon national de l'Éducation de Montréal, le colloque Géomatique de l'ACSG - section Montréal, le Salon Éducation-Emploi de Québec, le Salon de l'immobilier et de la copropriété de Montréal, le Salon immobilier de Québec, le Salon immobilier de Gatineau.
- Pour que l'Ordre offre un cocktail à l'occasion de la présentation des travaux de recherches des finissants du baccalauréat en sciences géomatiques de l'Université Laval, le jeudi 22 avril 2010.
- Pour nommer les administrateurs Daniel Parent, a.-g., et Jean Paquin, a.-g., représentants de l'Ordre au C.I.Q. pour l'exercice 2010-2011.
- Pour que l'Ordre contribue financièrement à la Conférence hydrographique du Canada 2010.
- Pour autoriser le directeur général et secrétaire à entreprendre les démarches nécessaires afin d'embaucher une secrétaire-réceptionniste pour une période d'environ six à huit semaines.
- Pour que l'Ordre contribue financièrement à l'activité « Journée d'intégration en géomatique », qui se déroulera à l'automne 2010, organisée par des étudiants du Département des sciences géomatiques de l'Université Laval.
- Pour acquitter la cotisation de la F.G.F. pour l'année 2010.
- Pour verser une aide financière à l'association Géomètres professionnels Canada pour l'organisation d'activités de perfectionnement, ladite somme étant prise à même les surplus du Fonds de formation continue de l'Ordre.
- Pour autoriser le président et le directeur général et secrétaire à représenter l'Ordre au 40^e congrès de l'Ordre des géomètres-experts et d'accorder un budget n'excédant pas 2 000\$ à chacun pour couvrir les dépenses qui ne sont pas assumées par l'OGÉ.

- Pour transmettre une lettre à la ministre de la Coopération internationale, M^e Beverly J. Oda, l'informant des intentions de l'Ordre de s'impliquer activement dans le projet de coopération avec Haïti de GéoQuébec, ayant pour objectif d'accompagner les autorités et la société haïtienne pour la mise sur pied d'une infrastructure foncière suite au séisme de janvier dernier.
- Pour accorder une contribution financière à l'Association Géomatique Projets Sans Frontières pour son projet à Burkina Faso.
- Pour recevoir les états financiers 2009-2010 vérifiés par la firme de comptables Aubé Anctil Pichette et associés.
- Pour approuver le budget 2009-2010 du programme d'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre.
- Pour confier à la firme Eudonet Canada Inc. la fourniture et la mise en place de l'application de gestion des membres *Eudonet™ Associations* selon les termes de la proposition présentée par ladite firme.
- Pour confier à la firme TAC com le mandat de réaliser le tournage de ladite activité de formation afin de la rendre disponible sur DVD aux membres qui souhaiteraient la visionner.
- Pour procéder à l'achat d'un forfait voyage d'une valeur de 1 000\$ qui fera l'objet d'un tirage lors du prochain congrès parmi les membres de l'Ordre qui auront participé à diverses activités promotionnelles de la profession.
- Pour maintenir les tarifs suggérés et les honoraires pour la délivrance d'une copie conforme aux mêmes montants que ceux fixés en 2010.
- Pour autoriser le directeur général et secrétaire à signer le Protocole d'entente à intervenir entre l'Office des professions et l'Ordre pour l'attribution d'une aide financière du FAMMO.
- Pour ne pas constituer de « comité d'équité salariale » pour faire l'exercice d'équité salariale mais plutôt de confier ce mandat au directeur général et secrétaire qui agira au nom de l'Ordre et fera rapport au comité exécutif.
- Pour adopter le « Plan de classification » des documents détenus par l'Ordre.
- Pour fixer les frais d'inscription aux activités de formation de l'Ordre pour les non-membres à 450,00 \$ par cours, auxquels frais s'ajoutent les taxes applicables.
- Pour que les honoraires professionnels payés aux syndics adjoints soient ceux établis par une résolution du Conseil d'administration ou du comité exécutif; qu'un membre inscrit au tableau de l'Ordre sous la classe « Retraité », qui souhaite agir comme syndic adjoint et avoir cette seule activité professionnelle à titre d'arpenteur-géomètre: se verra attribuer la classe « Employeur » plutôt que « Retraité » au tableau de l'Ordre, la différence de cotisation annuelle entre ces deux dernières classes étant à la charge de l'Ordre; et sera exempté du paiement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, celle-ci étant assumée par l'Ordre.
- Pour autoriser le président de l'Ordre à signer le renouvellement du contrat de travail de la procureure Anik Fortin-Doyon selon les termes et conditions élaborées par le comité exécutif.
- Pour autoriser les membres de l'Ordre à utiliser le visuel « L'arpenteur-géomètre voit le monde avant tout le monde », dans son intégralité ou en partie, pour faire la promotion de leur firme et de leurs services professionnels.
- Pour que la bourse de 500,00\$ remise au candidat qui a obtenu les meilleurs résultats à la session d'exams de mai 2010 et le prix de 500,00\$ remis annuellement à l'étudiant ayant eu la meilleure note cumulative durant son cours en sciences géomatiques à l'Université Laval soient remis à l'occasion de la soirée facultaire pour la remise des bourses aux étudiants prévue le jeudi 24 mars prochain.

Luc St-Pierre, a.-g.

Directeur général et secrétaire de l'Ordre



M. RÉJEAN GINGRAS, A.-G.
SYNDIC DE L'ORDRE

RAPPORT DU SYNDIC

En ma qualité de syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, je vous présente le rapport des activités du bureau du syndic pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011.

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au *Code des professions*, à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent provenir également des membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du Conseil d'administration ou du comité exécutif. Le syndic peut également effectuer une enquête suite à des informations.

La conciliation des comptes

Il y a eu cette année dix-neuf (19) demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre.

Sur les dix-neuf (19) dossiers ouverts, cinq (5) ont été fermés après la conciliation du syndic.

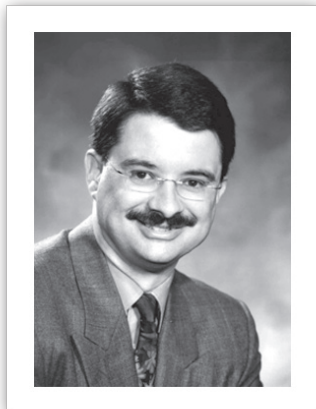
Quatorze (14) dossiers ont été acheminés au secrétaire de l'Ordre.

Le nombre de demandes d'enquête

Il y a eu pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 cent trente-quatre (134) demandes écrites, soit un nombre presque semblable à l'an dernier.

Les plaintes déposées devant le conseil de discipline

Le syndic a déposé deux (2) plaintes devant le conseil de discipline concernant deux (2) arpenteurs-géomètres différents. Ces arpenteurs-géomètres étaient récidivistes.



M. Luc St-Pierre, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION

Le mandat

Constitué en vertu des dispositions du *Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres*, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Le comité est composé de cinq membres soit deux représentants de l'Ordre, deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et un représentant du ministre de l'Éducation. Le comité a pour fonctions :

- de revoir chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation.

Les membres

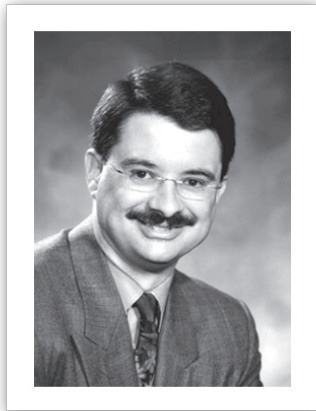
- M. Pierre Tessier, représentant de l'O.A.G.Q.
- M^{me} Mylène Corbeil, représentante de l'O.A.G.Q.
- M. Francis Roy, Université Laval, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

- M^{me} Annick Jaton, Université Laval, représentante de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M. Gérard Carrier, représentant du ministère de l'Éducation
- M. Luc St-Pierre, secrétaire du comité (O.A.G.Q.)

Les activités

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité de la formation a tenu une réunion au cours de laquelle il fut question d'une collaboration entre l'Ordre et l'Université Laval pour l'organisation d'une activité de formation à l'intention des étudiants finissants portant sur le Code de déontologie, l'inspection professionnelle, le système professionnel et l'assurance responsabilité professionnelle.

Il fut également question des difficultés rencontrées par l'Ordre pour l'obtention d'une aide financière gouvernementale, nécessaire à l'organisation des modules de formation prévus dans l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles intervenu entre l'Ordre et l'Ordre des géomètres-experts de France.



M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Le mandat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration.

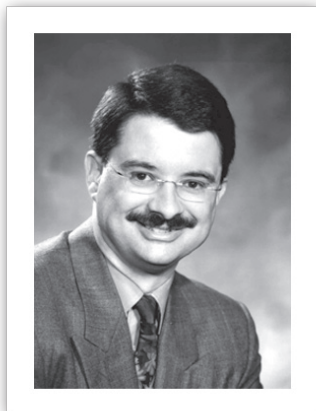
Les membres

- M. Francis Roy, a.-g., directeur du baccalauréat en sciences géomatiques, Département des sciences géomatiques, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval
- M. Pierre Gravel, a.-g., président du comité des examinateurs
- M. Gilles Vanasse, a.-g., président du comité d'inspection professionnelle
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre du comité d'inspection professionnelle
- M. Jean-Claude Tétreault, a.-g., membre
- M. Luc St-Pierre, a.-g., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Les activités

Neuf (9) nouvelles demandes ont été reçues au cours de l'exercice financier 2010-2011.

Le comité a tenu deux (2) réunions afin d'assurer le suivi des quinze (15) demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation en cours. Lors de ces réunions, le comité a formulé huit (8) recommandations au Conseil d'administration à l'effet d'exiger que les candidats complètent leur formation académique avant de leur accorder une équivalence de formation qui leur donnerait accès au permis permettant d'exercer la profession d'arpenteur-géomètre au Québec. Ces candidats étaient originaires de Russie, du Maroc, du Cameroun et de la Colombie.



M. Luc St-Pierre, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le mandat

Précisé par la résolution no B-01-8027, le mandat du comité d'assurance a pour objet les paragraphes 1^o et 3^o de l'article 8 du *Règlement sur l'assurance responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit:

« 8.1^o de servir d'interlocuteur du Bureau et des membres auprès du courtier et de l'assureur pour tout ce qui concerne le régime d'assurance collectif, en particulier sa négociation, sa modification, sa mise en vigueur, sa surveillance;

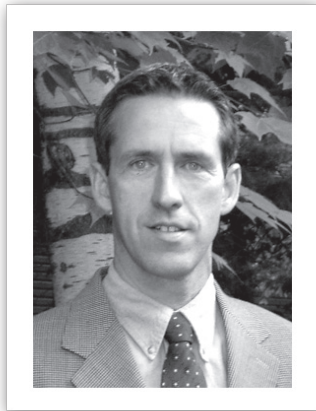
8.3^o de veiller au respect par l'assureur de tous les termes du contrat d'assurance et à l'application intégrale du présent règlement tant par l'assureur que par l'assuré;»

Les membres

- M. André Morin, a.-g.
- M. Gérald Jacques, a.-g.
- M. Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire OAGQ

Les activités et le bilan

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, le comité n'a tenu aucune réunion.



M. CLAUDE BOURBONNAIS, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

RAPPORT DU COMITÉ DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

Le mandat

Le mandat du comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution n° B 01-8028 et a pour objet les paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 8 et celles de l'article 9 du *Règlement sur l'assurance responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

« 8. Le comité a pour objets :

2° de constituer un dossier et rassembler des données relativement à tout sinistre;

4° de faire toute recommandation générale au Bureau sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement;

5° d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.

9. Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Bureau. »

Les membres

- M. Claude Bourbonnais, a.-g., président
- M. Denis Dubois, a.-g.
- M. Bruno Tremblay, a.-g.
- M. François Houle, a.-g.
- M. Gilles Bellemare, a.-g.
- M. Hugues Lefrançois, a.-g.

La Capitale, l'assureur

- M^{me} Sylvie Laurendeau, directrice de comptes
- M^{me} Chantal Boulay, experte en sinistre
- M^{me} Paule St-Pierre, directrice à l'indemnisation
- M^e Hubert Auclair, avocat, directeur principal à l'indemnisation – secteur juridique et risques spécialisés

Les activités

Depuis le dernier rapport annuel, le comité de sinistres a tenu trois (3) réunions, soit le 28 avril 2010, le 24 novembre 2010 et le 31 mars 2011.

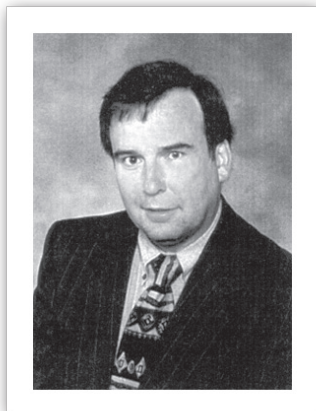
Pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, le bilan se résume comme suit: pour le programme de base, quatre-

vingt-quinze (95) dossiers de réclamations ont été ouverts, trente (30) de ces dossiers sont fermés et soixante-cinq (65) sont en traitement. Pour le programme de rénovation cadastrale, on compte trois (3) dossiers ouverts, un (1) en traitement et deux (2) fermés.

Les statistiques selon le type de mandat sont les suivantes pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 :

MANDAT	% DES RÉCLAMATIONS	% DES SINISTRES ENCOURUS
Bornage	1,1 %	0,3 %
Certificat de localisation	45,1 %	35,6 %
Description technique	0,0 %	0,0 %
Implantation	33,6 %	43,3 %
Opération cadastrale	4,2 %	7,5 %
Piquetage	7,4 %	8,2 %
Plan de propriété	4,2 %	4,3 %
Plan photogrammétrique	0,0 %	0,0 %
Plan topographique	1,1 %	0,3 %
Autres	3,2 %	0,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Ceci constitue la troisième année de couverture avec La Capitale. Par rapport aux deux premières années, on peut constater que pour le type de mandat, les pourcentages de réclamation les plus importants sont le certificat de localisation à 45,2 % et l'implantation à 33,6 %. Par contre, pour les sinistres encourus, on constate que les implantations coûtent plus cher, soit 43,3 % par rapport à 35,6 % pour les certificats de localisation.



M. GILLES VANASSE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Le mandat

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, appareils et équipements relatifs à cet exercice.

2. Les membres

- M. Gilles Vanasse, a.-g., président
- M. Daniel Collin, a.-g., vice-président
- M. André Dumas, a.-g., membre
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre
- M. Raymond Paradis, a.-g., membre
- M. Alain Carrier, a.-g., membre

Secrétaire

- M. Sylvain Sauvé, a.-g.

Inspecteurs

- M. Pierre Richer, a.-g., inspecteur permanent
- M. Michel Verville, a.-g.
- M. Daniel Ayotte, a.-g.
- M. Pierre Meilleur, a.-g.
- M. Jean-Yves Tremblay, a.-g.

3. Résolution pour le programme général d'inspection 2010-2011 :

Résolution n° 3272

Il est PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le programme d'inspection suivant pour l'année d'exercice 2010-2011 :

- Compléter le programme de l'année précédente;
- Inspecter tous les membres qui n'ont pas été inspectés depuis 6 ans;
- Inspecter tous les membres qui ont signé leur première minute;
- Inspecter tous les membres qui ouvrent une nouvelle étude;
- Effectuer les inspections demandées par le Conseil d'administration ou le syndic;
- Effectuer les inspections nécessaires au suivi des dossiers du CIP;
- Effectuer des inspections d'experts fonciers œuvrant en rénovation cadastrale.

- | | |
|---|-----------|
| 4. Nombre de vérifications professionnelles effectuées | 78 |
| 5. Nombre d'enquêtes particulières effectuées | 22 |

6. Nombre d'inspections ou d'enquêtes particulières à la suite desquelles le comité a recommandé qu'un membre de l'Ordre soit tenu de suivre des cours de perfectionnement	2
7. Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	3
8. Dossiers fermés depuis le 1^{er} avril 2010	101
9. Nombre de réunions tenues	14

Synthèse des recommandations les plus fréquentes faites aux arpenteurs-géomètres par le comité d'inspection professionnelle lors des inspections professionnelles :

Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation

- L'importance de la vérification personnelle de la réglementation municipale en vigueur dans la préparation des certificats de localisation.
- L'importance de la vérification personnelle de certains éléments constatés dans la préparation du certificat de localisation.
- L'importance de rédiger les items portant sur les paragraphes 6 et 13 du 1^{er} alinéa de l'article 9 en évitant les contradictions.

Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation

- L'importance de la validation du résultat des opérations dans les mandats de piquetage.
- L'importance de notes d'opération claires montrant fidèlement les marques d'occupation et la démarche suivie pour les opérations.
- L'obligation de faire enquête avant d'effectuer un piquetage lorsque celui-ci serait susceptible de troubler l'occupation.

10. Rapport du président

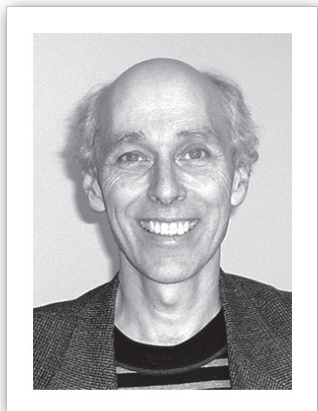
Au cours de la dernière année, le CIP a poursuivi ses activités régulières: inspections et rencontres des membres en priorisant les jeunes ainsi que ceux référés par le syndic.

Les arpenteurs-géomètres rencontrés au comité après leur inspection apportent en majorité les correctifs nécessaires suite aux recommandations du CIP mentionnées au rapport. La formation antérieure offerte aux membres en difficulté (sous forme de cours) est maintenant remplacée par un cas réel choisi conjointement et par un suivi personnel tenant compte de la problématique du travail.

On constate cette année une augmentation de demandes d'inspection du syndic. Je crois que cette hausse est due au non-respect de la réglementation du piquetage.

Je tiens en mon nom personnel et au nom des membres du comité à remercier Sylvain Sauvé pour son implication depuis plusieurs années au sein du CIP à titre de membre et de secrétaire et nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux défis.

Et en terminant, rappelons-nous que c'est en nous concertant que nous assurons la qualité de notre profession dont nous sommes si fiers.



M. BENOÎT DESROCHES, A.-G.
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ARBITRAGE DES COMPTES

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le mandat

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

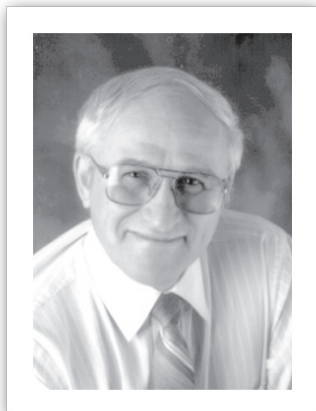
Les membres

- M. Benoît Desroches, a.-g., président
- M. Robert Mathieu, a.-g., vice-président
- M^e Anik Fortin-Doyon, avocate, secrétaire
- M. René Beaudoin, a.-g., adjoint de la secrétaire
- M. Denis Vaillancourt, a.-g.
- M. Michel Picard, a.-g.
- M. Christian Murray, a.-g.
- M. Alain Sansoucy, a.-g.
- M. Daniel Gélinas, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, le secrétaire a reçu quatorze (14) demandes d'arbitrage dont six (6) furent abandonnées. Le conseil a été saisi de huit (8) causes.

Sur les huit (8) causes traitées, trois (3) ont conduit à une entente entre les parties pendant l'audition, deux (2) comptes d'honoraires ont été réduits et deux (2) comptes d'honoraires ont été maintenus, il reste une (1) cause qui est en attente de la sentence arbitrale.



M. RAYMOND HOUDE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉVISION

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Le mandat du comité

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte à l'endroit d'un(e) professionnel(le) devant le conseil de discipline d'un ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

Les membres

- M. Raymond Houde, a.-g., président du comité
- M. Yvon Sanfaçon, a.-g.
- M. Claude Arsenault, a.-g.
- M. Guy Bruneau, a.-g.
- M. Marc-André Gosselin, administrateur nommé
- M. Guy R. Brisson, administrateur nommé, membre suppléant
- M^{me} Nicole-Claude Berna, secrétaire du comité

Les activités

Au 31 mars 2011, vingt-huit (28) demandes d'avis ont fait l'objet d'une décision, soit quinze (15) de moins que l'an dernier. Le comité a tenu quatre (4) réunions.

Vingt-sept (27) avis sont à l'effet d'entériner les décisions du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter une plainte devant le conseil de discipline à l'endroit des arpenteurs-géomètres ayant fait l'objet d'une enquête et, dans trois (3) de ces décisions, d'entériner la demande au comité d'inspection professionnelle de procéder à une inspection sur la compétence à l'étude de l'arpenteur-géomètre faisant l'objet de la plainte.

Un (1) avis conclut qu'il y a lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline et suggère la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non. Les sujets des plaintes sont variés.

En voici une nomenclature en bref.

Concernant le bornage

Deux (2) décisions concernent des bornages judiciaires entièrement complétés et trois (3) autres décisions concernent des bornages à l'amiable dont le rapport de l'arpenteur-géomètre est contesté par l'une des parties.

Concernant les problèmes de délimitation

Six (6) décisions concernent des tentatives de positionner des limites de propriétés dans le cadre d'un mandat de piquetage. Dans la plupart des cas, on n'est pas d'accord avec l'opinion de l'arpenteur-géomètre sur sa délimitation ou on le blâme pour ne pas avoir planté de repères. Dans tous ces cas, à l'instar des arpenteurs-géomètres eux-mêmes et du syndic, le comité de révision a suggéré le bornage.

Concernant le certificat de localisation

Quatre (4) décisions concernent les certificats de localisation.

Concernant des mandats de rénovation cadastrale

Une (1) plainte porte sur des mandats de rénovation cadastrale.

Divers

Douze (12) décisions.



M^{me} NICOLE-CLAUDE BERNA
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat du conseil de discipline :

Entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres ou aux règlements* adoptés conformément au code et à ladite loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Présentation du conseil de discipline :

M^e François Samson, avocat et président

Onze (11) membres forment le conseil de discipline de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, ce sont :

- M. Clément Arseneault, a.-g.
- M. Jean Bisson, a.-g.
- M. Marc-André Carrier, a.-g.
- M. Richard Carrier, a.-g.
- M. Yves Cloutier, a.-g.
- M. Gaétan Groleau, a.-g.
- M. Gaston Lemay, a.-g.
- M. Yvon Létourneau, a.-g.
- M^{me} Nathalie Massé, a.-g.
- M. Gaétan Meunier, a.-g.
- M. Michel Robitaille, a.-g.

Depuis le 1^{er} avril 2010, trois (3) plaintes ont été versées au greffe du conseil de discipline. Une d'entre elles est une plainte privée, elles ont toutes été présidées par M^e François Samson, avocat et président du conseil de discipline.

Trois (3) jours d'audience ont été tenus par le conseil de discipline de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et six (6) membres du conseil de discipline ont siégé.

Ces plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, au *Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec* (R.R.Q., chap. A-23, r. 4) et au *Code des professions* (L.R.Q., chap. C-26).

Décision du conseil de discipline

Au cours de l'exercice, une décision a été rendue sur une Requête de limitation provisoire.



M. PIERRE GRAVEL, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES EXAMINATEURS

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le mandat

Chaque année, le comité des examinateurs élabore l'examen professionnel d'admission à l'exercice de la profession. Il voit également au bon déroulement de la séance de l'examen et à la correction de celui-ci.

Les membres

- M. Pierre Gravel, a.-g., président
- M. Pierre Giguère, a.-g., secrétaire
- M. Denis Parrot, g.
- M. Martin Brindamour, g.
- M. Christian Murray, a.-g.
- M. Éric Royer, a.-g.,
- M^{me} Mylène Meunier, a.-g., nouveau membre

Les activités

Cette année, il y a eu un ajout de membre au sein du comité des examinateurs. M^{me} Mylène Meunier, a.-g., s'est jointe au comité des examinateurs sous la recommandation du Conseil d'administration de l'Ordre. Nous souhaitons la bienvenue à M^{me} Mylène Meunier au sein du comité.

Les membres du comité ont tenu quatre (4) réunions dûment convoquées, au cours de la dernière année. Au cours de celles-ci, les principaux sujets ont été la préparation et la révision de l'examen.

L'examen professionnel d'admission 2010

Pour l'année 2010, l'examen professionnel d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre a eu lieu les 25, 26 et 27 mai 2010. Les séances des volets écrits se sont déroulées au pavillon Abitibi-Price de l'Université Laval, tandis que le volet oral de chacun des candidats a eu lieu à l'Hôtel Plaza de Sainte-Foy.

Un total de trente-huit (38) personnes se sont inscrites à l'un ou l'autre des volets de la séance d'examen professionnel de mai 2010, incluant vingt-quatre (24) finissants de 2010 et six (6) candidats au titre de géomètre.

Pour le processus de révision de l'examen, nous avons reçu deux (2) demandes de révision en foncier avec aucune modification du statut d'échec à succès pour ces deux (2) demandes. Nous avons aussi reçu deux (2) demandes de révision en scientifique avec aucune modification du statut d'échec à succès pour ces deux (2) demandes.

À la fin du processus de l'examen 2010, dix-neuf (19) nouveaux candidats, incluant six (6) géomètres, ont réussi tous leurs volets et peuvent poursuivre le processus pour être admis à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. De ce nombre, neuf (9) des vingt-quatre (24) finissants de 2010 ont réussi tous leurs volets du premier coup.

Nous tenons aussi à souligner la très bonne performance du candidat finissant Michaël Comeau qui a obtenu les meilleurs résultats à l'examen 2010 en réussissant à maintenir une moyenne de 82 % pour l'ensemble des trois examens.

Les statistiques de l'examen professionnel 2010

	CANDIDATS(ES)	SUCCÈS	ÉCHECS
Volet scientifique	26	11	15
Volet foncier	29	23	6
Géomètre en géomatique	3	3	0
Géomètre en photogrammétrie	1	1	0
Volet oral	31	23	8



M^{me} HÉLÈNE JULIEN, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES STAGES
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mandat

Le comité des stages a pour mandat de voir à l'application de certaines dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*. Entre autres, il valide les préalables lors des inscriptions, il reçoit les évaluations des stages et les rapports des stagiaires. Après l'examen de ces documents, il recommande au comité exécutif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- M^{me} Hélène Julien, a.-g., présidente
- M^{me} Josée Bastien, a.-g., secrétaire
- M^{me} Danielle Latulippe, a.-g.
- M. Alain Lépine, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à six (6) reprises et a étudié en moyenne treize (13) dossiers par rencontre.

À ce jour :

- Candidats(es) ayant terminé leur stage : 13
- Candidats(es) qui sont présentement en stage : 28

Les principaux objectifs du comité sont :

- Faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;
- Prendre connaissance des rapports de stage ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;
- Recommander l'acceptation du stage au comité exécutif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du *Règlement sur les stages de formation professionnelle des arpenteurs-géomètres*;
- Donner de l'information aux stagiaires et aux maîtres de stage sur ledit règlement;
- Faire des recommandations au comité exécutif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

De façon générale, le comité a approuvé tous les stages. Cependant, certains rapports n'étaient pas rédigés de façon professionnelle, claire ou encore (et surtout) certains stagiaires n'avaient pas respecté les délais prévus pour la transmission de leurs rapports et/ou de leurs évaluations. Selon le cas, avant l'approbation finale, nous avons demandé des précisions ou des modifications au rapport des stagiaires concernés ou des explications par écrit pour justifier les retards.

Les membres du comité constatent que les maîtres de stage ont une connaissance très sommaire du *Règlement sur les stages de formation professionnelle* quant aux délais associés à la transmission des documents. Par conséquent, certains stagiaires sont à la remorque de leurs maîtres de stage et ont à justifier des retards imputables à leurs maîtres de stage.

De plus, la présidente du comité a rencontré (avec le président du comité des examinateurs) à l'automne dernier les étudiants de l'Université Laval afin de distribuer l'information générale et répondre aux questions concernant les stages. Environ une vingtaine d'étudiants ont participé à cette rencontre.

Le comité travaille, depuis le 6 janvier 2011, avec son nouveau règlement. Nous avons traité les documents entrés avant cette date selon l'ancien règlement et ceux entrés après cette date selon le nouveau. Les membres se sont adaptés.

J'aimerais enfin remercier mesdames Josée Bastien, Danielle Latulippe et monsieur Alain Lépine pour leur implication au sein du comité au cours de la dernière année.





M^{me} GENEVIÈVE TÊTREULT, A.-G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE LA REVUE

RAPPORT DU COMITÉ DE LA REVUE

Le mandat

Le comité de la revue est responsable de la publication de la revue GÉOMATIQUE, la revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Cette revue est publiée quatre fois par année (mai, août, novembre et février) et son tirage est d'environ 3 000 exemplaires.

Le comité est mandaté pour réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa publication. Il effectue la recherche d'auteurs et d'articles, s'occupe de la distribution, de la révision des textes, de la vente de publicités, de la conception et de son impression.

La revue GÉOMATIQUE a pour objectif d'informer les arpenteurs-géomètres des nouveautés scientifiques, technologiques, juridiques et sociales liées à leur profession.

D'autre part, elle vise à promouvoir la profession d'arpenteur-géomètre auprès de professionnels œuvrant dans des domaines connexes (notaires, avocats, juges, ingénieurs, urbanistes, évaluateurs, architectes, ingénieurs forestiers, milieu gouvernemental et municipal).

Les membres

- M^{me} Geneviève Tétreault, a.-g., présidente
- M^{me} Marie-Ève Nadeau, a.-g., vice-présidente
- M^{me} Nicole-Claude Berna, secrétaire-trésorière
- M. Denis Turgeon, a.-g.
- M. Paul-André Gagnon
- M^{me} Véronique Nadeau, a.-g.
- M. Jean-Sébastien Chaume, a.-g.
- M^{me} Julie Barbeau, B.Sc.A.
- M^{me} Jacynthe Pouliot, a.-g., professeure/chercheure
- M. François Lehouillier, a.-g.
- M. Gabriel Santiago Arancibia, a.-g.

Modification au comité

Au courant de l'année 2010, quatre nouveaux membres se sont joints au comité, soient M^{me} Abéné Rissikatou, a.-g. et ATC, M. Kevin Migué, a.-g., M. Marc Descôteaux, a.-g. et M^{me} France Mercier, étudiante au premier cycle. De plus, considérant que le Conseil d'administration souhaite collaborer au comité de lecture de la revue, une résolution (B-10-10485) a été adoptée par ce Conseil afin de nommer deux administrateurs au sein dudit comité. Il s'agit de M. Jean-Pierre Simard, a.-g., et de M. Bruno Fournier, a.-g.

Activités et bilan

Comme pour les années précédentes, quatre numéros de la revue GÉOMATIQUE ont été publiés et la même constatation s'impose : les articles sont rares et nous n'en avons aucun en réserve.

Le comité remercie les auteurs qui ont investi beaucoup de temps afin de produire des articles d'une qualité exceptionnelle, sans oublier les chroniqueurs :

- M^{me} Véronique Nadeau, a.-g., pour la chronique AGenda
- M. François Brochu, notaire, pour la chronique Jurisprudence
- M. Jean-Sébastien Chaume, a.-g., pour la chronique Références Spéciales

Prix du fonds Joncas

Les prix du fonds Joncas, ont été remis lors du 42^e congrès de l'OAGQ à Lévis par la vice-présidente du comité, M^{me} Marie-Ève Nadeau, a.-g.. Le comité a donc sélectionné les auteurs gagnants pour les prix de publication récompensant les meilleurs articles pour le volume 36. Ces prix sont gérés par le comité de la revue et financés grâce à la participation du fonds Joncas.

Le prix « jeune(s) auteur(s) » a été remis à M. Jean-François Beaupré pour son article « *Les opérations de lotissement au Bénin* » et le prix « auteur(s) expérimenté(s) » à été remis à Mme Nathalie Massé, M. Francis Roy, M. Daniel Fortin et M. Marc Gervais pour leur article « *Un système d'arpentage pour soutenir le régime foncier* ».

C'est lors du prochain congrès de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec en septembre 2011 que les prix du volume 37 seront remis, les auteurs gagnants pour ce volume seront sélectionnés sous peu.

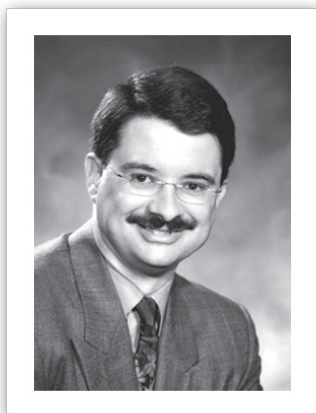
Perspectives

Pour la période 2011-2012, nous visons toujours à garder l'équilibre entre les revenus et les dépenses d'opération. De plus, chacun des membres devra mettre tout en œuvre pour développer de nouveaux contacts et trouver ainsi un bassin potentiel d'auteurs afin d'offrir des articles pertinents et captivants.

Pour le volume 38, la revue Géomatique présentera une toute nouvelle conception graphique. La page couverture ainsi que la mise en pages intérieures ont été actualisées.

Finalement, je tiens à remercier tous les membres du comité pour le temps investi et leur formidable et constante contribution.





M. LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU FONDS JONCAS

Le mandat

- Fournir une aide financière aux étudiants qui poursuivent des études au baccalauréat en sciences géomatiques;
- Promouvoir les études graduées en sciences géomatiques en accordant des bourses aux étudiants qui poursuivent des études au niveau de la maîtrise et du doctorat;
- Primer chaque année les publications jugées les plus méritantes dans le domaine des sciences géomatiques.

Les membres

- M. Guy Béliveau, a.-g., président
- M. Jacques Jobin, a.-g.
- M. Denis Parrot, g.
- M. Berthier Beaulieu, a.-g.
- M^{me} France Plante
- M. Michel Boulianne, a.-g.
- M. Stéphane Roche, ing. jr.
- M. Marc Gervais, a.-g.
- M. Francis Roy, a.-g.
- Secrétaire-trésorier: M. Luc St-Pierre, a.-g.

Les activités

Au cours de l'exercice 2010-2011, les administrateurs du fonds Joncas ont tenu deux réunions. Le fonds Joncas a attribué une aide financière sous forme de prêts de 1 750 \$ à trois étudiants de deuxième année inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques. Le montant accordé correspond aux frais de scolarité d'une année et sera converti en bourse si l'étudiant réussit ses études et obtient son diplôme.

Depuis 1982, le Fonds Joncas a attribué une aide financière sous forme de prêts ou bourses totalisant 182 128 \$ à cinquante-huit candidats et candidates.

De plus, une contribution de 1 500 \$ fut accordée au Département des sciences géomatiques de l'Université Laval pour supporter ses démarches de recrutement d'étudiants pour l'exercice financier 2010-2011.

Comme chaque année, un montant de 500 \$ sera attribué en prix à des auteurs d'articles parus dans la revue Géomatique.



**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2011**
Accompagnés du rapport des vérificateurs

**ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2011

	Pages
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	1
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des soldes de fonds	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6 et 7
Notes complémentaires	8 à 14
ANNEXES	
A Détail des produits	15
B Détail des charges	16
C Charges des comités	17





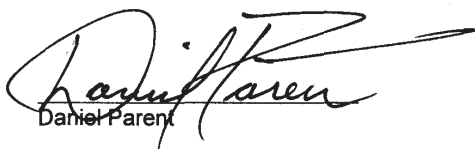
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
À l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte du seuil de signification. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

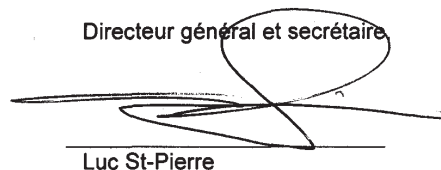
Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs de l'Ordre dont les services ont été retenus par le conseil d'administration de l'Ordre et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,


Daniel Parent

Directeur général et secrétaire


Luc St-Pierre

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Aubé Anctil Pichette et Associés

Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec, Québec
Le 14 juin 2011

Par Denis Villeneuve, CA auditeur

5300, boul. des Galeries, bur. 200
Québec (Québec) G2K 2A2
Tél.: 418 622-4804 Téléc.: 418 622-2681

983, boul. Mgr-de Laval, bur. 201
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2W3
Tél.: 418 435-3076 Téléc.: 418 435-2892

673, rue Ste-Anne, bur. 2
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
Tél.: 819 296-2453 Téléc.: 819 296-1082

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011		2010	
	Total	\$	Total	\$
PRODUITS *	1 422 638	117 982	1 651 120	1 803 146
CHARGES	594 235	140 725	748 503	1 855 758
Frais administratifs *	848 036		848 036	
Comités *	6 533		6 533	
Contribution au conseil interprofessionnel	1 448 804	(22 743)	1 603 072	1 855 758
	(26 166)		48 048	(52 612)
AUTRES ACTIVITÉS	15 827		15 827	
Produits	171 422		171 422	
Publications	187 249		187 249	
Congrès annuel	9 202		9 202	
	159 608		159 608	
Charges	168 810		168 810	
Publications	18 439		18 439	
Congrès annuel	(7 727)	(22 743)	96 957	(52 612)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES			66 487	299 245
			298 747	545 380
			299 245	611 867
			18 439	(41 220)
			168 810	206 154
			159 608	198 068
			9 202	8 086
			187 249	164 934
			171 422	150 163
			15 827	14 771
			593 428	591 069
			545 380	593 428
			298 747	298 747
			299 245	299 245
			2401 138	4 052 258
			3 903 670	3 903 670

* Postes dont la composition figure en annexe

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance				2011	2010	
	Affectés à la formation continue	Affectés au droit de précisions	Non affectés	Total	Investis en immobilisations	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Non affectés	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	40 884	144 792	98 114	330 027	6 13 817	220 755		298 463	519 218	1 133 035	583 186
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 777)	(21 693)	96 957	4 000	66 487	(720)	298 245	(51 892)	545 380	611 867	549 849
Virement interfonds (note 4)						(20 000)	20 000				
Acquisition d'immobilisations corporelles et actif incorporel	17 529	(7 000)		(10 529)	4 799			(4 799)			
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	45 636	116 099	195 071	323 498	680 304	4 079	500 000	318 747	241 772	1 064 598	1 133 035

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011 \$	2010 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	611 867	549 849
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	11 298	12 012
Dotation à l'amortissement de l'actif incorporel	2 100	
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	99	
Intérêts et ristournes réinvestis	(337 738)	(220 755)
	287 626	341 106
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	(154 689)	(178 611)
	132 937	162 495
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements temporaires	50 022	(950 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 328)	(8 183)
Acquisition d'actif incorporel	(14 000)	
	27 694	(958 183)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	160 631	(795 688)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	357 955	1 153 643
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	518 586	357 955

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN

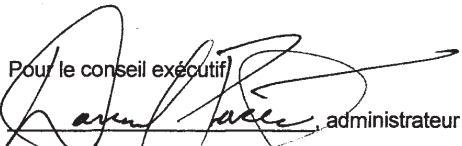
AU 31 MARS 2011

			2011	2010
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$	Total \$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	483 228	35 358	518 586	357 955
Placements temporaires, 1,22 %, échéant en mai 2011	704 105	201 385	905 490	950 000
Débiteurs	114 832	287 824	402 656	90 614
Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêts				7 000
Somme à recevoir du Fonds du régime d'assurance, sans intérêts	3 114		3 114	3 000
Stocks	7 651		7 651	7 706
Frais payés d'avance (note 7)	17 124		17 124	41 400
	1 330 054	524 567	1 854 621	1 457 675
PLACEMENT (note 8)		552 981	552 981	220 755
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	36 711	1 104	37 815	40 884
ACTIF INCORPOREL (note 10)	8 925	2 975	11 900	
	1 375 690	1 081 627	2 457 317	1 719 314



			2011	2010
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$	Total \$
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs	175 680	13 915	189 595	200 918
Somme à payer au Fonds d'administration générale, sans intérêts		3 114	3 114	3 000
Produits reportés (note 11)	519 706		519 706	382 361
	<u>695 386</u>	<u>17 029</u>	<u>712 415</u>	<u>586 279</u>
SOLDES DE FONDS				
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Investis en immobilisations	45 636		45 636	40 884
Affectés à la formation continue	116 099		116 099	144 792
Affectés au précis de droit	195 071		195 071	98 114
Non affectés	323 498		323 498	330 027
	<u>680 304</u>		<u>680 304</u>	<u>613 817</u>
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE				
Investis en immobilisations		4 079	4 079	
Affectés à la stabilisation des primes		500 000	500 000	220 755
Affectés à la prévention		318 747	318 747	
Non affectés		241 772	241 772	298 463
	<u>680 304</u>	<u>1 064 598</u>	<u>1 744 902</u>	<u>1 133 035</u>
	<u>1 375 690</u>	<u>1 081 627</u>	<u>2 457 317</u>	<u>1 719 314</u>

Pour le conseil exécutif


administrateur


administrateur

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> - Courriel : oagq@oagq.qc.ca



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les Arpenteurs-Géomètres* et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de *la Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds affectés

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds du précis de droit

En 2008, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de financer le projet de réalisation d'une version actualisée du « Précis de droit de l'arpentage au Québec ». Les produits et les charges sont présentés dans le fonds du précis de droit.

Fonds du régime d'assurance

Fonds d'exploitation

Ce fonds, mis sur pied le 1^{er} février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de primes et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds est généré à même les surplus d'opérations d'assurance, les intérêts et les dépôts de l'Ordre et a pour but de garantir la stabilité des primes futures.

Fonds de prévention

Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les produits grevés d'affectations sont constatés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les produits qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés dans le fonds d'exploitation.

Fonds d'administration générale investis en immobilisations et fonds du régime d'assurance investis en immobilisations

L'Ordre a décidé de grever d'une affectation d'origine interne le montant des fonds investis en immobilisations.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges de fonctionnement prévues au budget sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et services externes : selon le temps consacré à une fonction;

Frais généraux : selon la consommation estimée attribuable à la fonction.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs, les placements et les créditeurs, classés comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

Instruments financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers - Informations à fournir et présentation*, en ce qui a trait à la mesure et à la présentation de ses instruments financiers.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués d'épargnes rachetables et sont comptabilisés à la juste valeur.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Placement

Le placement est comptabilisé à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous. Elles sont soumises à des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une perte de valeur.

Mobilier de bureau - 20 %

Matériel informatique - 30 %

Matériel promotionnel - 20 %

Actif incorporel

Le logiciel est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif au taux annuel de 30 %. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une perte de valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

Future

Normes comptables pour les organismes sans but lucratif

En décembre 2010, L'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif. Ces nouvelles normes entreront en vigueur le 1er janvier 2012 mais une adoption anticipée est permise. L'organisme évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces nouvelles normes.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011

4. VIREMENT INTERFONDS

Les revenus d'intérêts réalisés sur le fonds de stabilisation des primes sont transférés au fonds de prévention lorsque le fonds de stabilisation des primes a atteint une somme de 500 000 \$, tel que prévu à la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle entre l'Ordre et La Capitale Assurances Générales Inc.

5. VENTILATION DES CHARGES

Charges de fonctionnement

Un montant de charge de salaires et services externes et de frais généraux de 607 900 \$ (537 300 \$ en 2010) a été ventilé. Les charges ventilées sont les suivantes :

	2011 \$	2010 \$
Loyer	52 586	49 734
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	52 876	45 857
Salaires et services externes	484 900	425 300
Taxes d'affaires	5 848	5 451
Télécommunications	11 690	10 958
	607 900	537 300

La répartition en 2011 est la suivante :

	Formation continue \$	Discipline \$	Inspection professionnelle \$	Pratique illégitime \$	Syndic \$	Revue \$	Assurances \$
Loyer	3 935	8 210	11 325	2 264	19 882	1 838	5 132
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	3 954	8 254	11 395	2 276	19 991	1 848	5 158
Salaires et services externes	36 100	75 500	104 300	21 000	183 200	17 000	47 800
Taxe d'affaires	437	912	1 260	255	2 209	205	570
Télécommunications	874	1 824	2 520	505	4 418	409	1 140
	45 300	94 700	130 800	26 300	229 700	21 300	59 800

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011

6. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2011 \$	2010 \$
Débiteurs	(312 042)	(873)
Somme à recevoir du Fonds Joncas	7 000	(7 000)
Stocks	55	(6 009)
Frais payés d'avance	24 276	(20 165)
Créditeurs	(11 323)	(151 959)
Produits reportés	137 345	7 395
	(154 689)	(178 611)

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2011 \$	2010 \$
Assurances	5 097	5 027
Congrès	4 500	16 702
Autres	7 527	19 671
	17 124	41 400

8. PLACEMENT

	2011 \$	2010 \$
Fonds - La Capitale , taux des obligations du Canada augmenté de ½ %, avec un taux minimum garanti de 4 %	552 981	220 755

Le coût du placement correspond à la juste valeur à la date du bilan.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2011	2010
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Bibliothèque	2 887	2 887		
Mobilier de bureau	161 700	142 073	19 627	19 707
Matériel informatique	46 780	31 118	15 662	19 400
Matériel promotionnel	13 684	12 262	1 422	1 777
	225 051	188 340	36 711	40 884
Fonds d'assurance				
Matériel informatique	1 299	195	1 104	

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011

10. ACTIF INCORPOREL

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2011	2010
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Logiciel	10 500	1 575	8 925	
Fonds d'assurance				
Logiciel	3 500	525	2 975	

11. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations afférentes à l'exercice subséquent.

12. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à dix de ses employés une contribution à un REER individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % ou 3 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2011 est de 29 767 \$ (22 059 \$ en 2010).

13. ENGAGEMENTS

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en avril 2012, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 46 900 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à 50 808 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines charges d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer minimum à payer au cours des deux prochains exercices s'établit ainsi :

46 900 \$	en	2012
3 908	en	2013

Pour le prochain exercice, les charges d'opérations relatives au local sont estimées à 32 999 \$ et seront majorées selon l'indice des prix à la consommation.

L'Ordre loue également du mobilier de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant en mai et juin 2013. Les loyers à payer jusqu'à l'expiration de ces baux se chiffrent à 23 780 \$. Le loyer à payer au cours des trois prochains exercices s'établit ainsi :

11 039 \$	en	2012
11 039	en	2013
1 702	en	2014

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des soldes de fonds. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de débiteurs présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

La juste valeur des placements correspond au coût d'acquisition majoré des intérêts sur les placements.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2011.

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES PRODUITS

ANNEXE A

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011		2010	
	\$	\$	\$	\$
	2 171	2 171	2 171	3 223
Arbitrage des comptes				2 800
Cocktail de Noël	1 227 414	1 227 414	1 227 414	1 420 669
Cotisations annuelles				
Cotisations supplémentaires				
Formation continue	87 500	87 500	87 500	87 400
Précis de droit		110 500	110 500	111 125
Discipline et inspection professionnelle	115 541	115 541	115 541	77 569
Frais d'administration	260	260	260	350
Frais d'expédition	1 367	1 367	1 367	888
Honoraires d'exams	13 225	13 225	13 225	8 000
Immatriculations et licences	1 550	1 550	1 550	1 050
Inscriptions	27 900	27 900	27 900	10 250
Intérêts gagnés	10 366	10 366	10 366	14 173
Pratique illégale	1 200	1 200	1 200	9 360
Primes d'assurances		1 793 146	1 793 146	1 896 899
Publications professionnelles	168	168	168	157
Reconnaissance d'activités de formation	2 414	2 414	2 414	34 673
Revue	32 349	32 349	32 349	212 264
Ristourne			279 245	576 723
Stage de perfectionnement	5 501	5 501	5 501	5 501
Subvention à la formation et à la recherche		10 000	10 000	10 000
Subvention mobilité de la main-d'œuvre	8 334	8 334	8 334	8 334
Transferts de minutes	3 360	3 360	3 360	2 820
	1 422 638	1 17 982	1 110 500	1 165 120
			1 803 146	2 99 245
			298 747	2 401 138
			4 052 258	3 903 670

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES CHARGES

ANNEXE B

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance				2011	2010
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds du précis de droit	Total	Fonds d'exploitation	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
FRAIS ADMINISTRATIFS										
Activités de prévention					25 474			25 474	25 474	800
Assurances	10 226			10 226	1 749 908			1 749 908	1 747 364	
Bourses d'étude, prix et dons	2 000			2 000				2 000	2 250	
Cocktails et rencontres	1 693			1 693				1 693	5 486	
Cotisations – C.C.A.G.	44 346			44 346				44 346	44 346	
Créances douteuses (recouvrées)	(1 647)			(1 647)				(1 647)	7 655	
Dotation à l'amortissement										
Immobilisations corporelles	11 103			11 103				195	11 298	12 012
Actif incorporel	525	1 050		1 575	525			525	2 100	
Formation du personnel	9 322			9 322				9 322	11 576	
Frais de repas et déplacements		27 921	393	28 314					28 314	20 352
Intérêts et frais bancaires	17 064	333		17 397	1 924			1 924	19 321	5 817
Location de salles		24 301		24 301					24 301	15 029
Loyer	30 185			30 185	127			127	30 312	32 478
Mobilité de la main-d'œuvre	12 042			12 042					12 042	31 231
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	34 769			34 769	13 664			13 664	48 433	88 223
Préparation et prestation de cours		37 000		37 000					37 000	29 750
Promotion de la profession	13 131			13 131					13 131	66 406
Publications et annonces	1 254			1 254					1 254	5 532
Rapport annuel et assemblée générale	2 475			2 475					2 475	620
Salaires et services externes	357 351			357 351					357 351	3 200
Services professionnels	16 111	50 120	13 150	407 471	47 800			47 800	455 271	414 101
Siège de perfectionnement				29 261	16 141			16 141	45 402	83 982
Taxes d'affaires	6 461			6 461					6 461	25 500
Télécommunications	4 511			4 511					4 511	3 943
	21 313			21 313					21 313	17 306
	594 235	140 725	13 543	748 503	1 855 758			1 855 758	2 604 261	2 671 759

ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

CHARGES DES COMITÉS
ANNEXE C

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
Discipline, inspection et syndic		
Comité de révision	2 580	3 651
Discipline	101 611	101 065
Inspection professionnelle	188 941	186 620
Pratique illégale	26 736	29 251
Litige – pratique illégale		(262 618)
Syndic	352 885	364 487
	672 753	422 456
Autres comités		
Arbitrage des comptes	4 523	5 502
Bureau et comité administratif	99 162	126 069
Comités ad hoc	2 963	6 651
Examineurs	16 364	13 699
Reuves	52 008	59 924
Stages	263	284
	848 036	634 585



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350, Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : 418 656-0730 - Téléc. : 418 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca> - Courriel : oagq@oagq.qc.ca